

DACP

REF : DACP2017005

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 23/02/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Maison de jeunes du Landy. Dépôt d'une demande d'urbanisme. Approbation du plan de financement prévisionnel et des demandes de subventions, notamment au titre de la réserve parlementaire 2017. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Depuis 1949, l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) met en place des outils afin d'aider les jeunes à se construire, à devenir des citoyens responsables et des adultes épanouis, conscients de leur potentiel.

L'association a pour but l'organisation et la gestion d'activités et d'événements par et pour les jeunes, dans les domaines du loisirs, de la culture ou de l'éducation. Les activités proposées concourent à l'éducation, l'élargissement des compétences et favorisent la socialisation.

En 2011, un recensement des besoins des jeunes avait montré la nécessité, pour la municipalité de poursuivre ses efforts en matière de réalisation d'équipements dédiés à la jeunesse et répondant aux attentes des jeunes, notamment des jeunes filles. C'est en prenant en compte les résultats de cette étude que le programme de l'espace adolescent Léo Lagrange a été conçu.

Par ailleurs, les rencontres citoyennes organisées par la Municipalité à l'automne 2016 ont fait remonter de manière très récurrente les préoccupations des habitants pour la jeunesse de la ville.

L'engagement n°10 « Travailler à une égalité de l'offre de service pour les jeunes dans tous les quartiers d'Aubervilliers » est le reflet de cette préoccupation.

Sur le quartier du Landy, l'OMJA est implanté de la façon suivante :

- à la Maison de Jeunes Serge Christoux (33 rue Gaëtan Lamy) qui accueille les jeunes de 11 à 14 ans dans les locaux de la Maison Pour Tous Roser. L'OMJA a environ 100 adhérents pour ce site.
- dans une annexe de cette Maison de jeunes, située en face dans un aménagement provisoire avec des algécos de 203 m² (propriété de la SEM Plaine Commune Développement) qui accueille les jeunes de 15 à 17 ans et leurs animateurs. L'OMJA a environ 160 adhérents pour ce site.

En fin de second semestre 2017, l'aménagement provisoire sera retiré pour laisser place au futur chantier de construction d'un immeuble d'habitations dont la livraison est prévue pour fin 2019 - début 2020.

Prenant en compte la prochaine disparition de l'annexe Serge Christoux, l'engagement n°11 de la Municipalité prévoit de « créer un espace spécifique pour la jeunesse dans le quartier du Landy ».

A l'automne 2016, une opportunité a été identifiée pour l'installation d'un espace jeunesse sur le quartier du Landy permettant la relocalisation de l'annexe Serge Christoux : l'immeuble Cogedim (îlot G) avec en RDC un local de l'ordre de 139 m² prévu comme local associatif (livraison mars 2017).

Sa géographie centrale dans le quartier du Landy sera attractive, et favorisera des échanges entre les Jeunes et les autres acteurs locaux.

Cet espace aura pour vocation de répondre pleinement aux besoins des jeunes de cette tranche d'âge, en lien avec les équipements sportifs et de plein air du territoire.

Le local livré nu d'une superficie de 139 m² environ, que la ville doit acquérir, devra faire l'objet de travaux d'aménagement (dont le coût sera supporté par la ville) consistant à créer :

- une salle polyvalente de 70 m²
- une salle multimédia de 20 m²
- un bureau de 10 m²
- un local de stockage de matériel de 8 m²
- des sanitaires de 6 m²

Le reste étant réparti entre les circulations et différents espaces techniques.

C'est dans ce cadre que les locaux seront mis à disposition de l'OMJA.

Le planning de l'opération est le suivant :

- Etudes 6 mois, dossier d'urbanisme compris,
- Travaux 5 à 6 mois.

Le montant de l'opération comprenant les travaux d'aménagement, les études et les missions relevant de la maîtrise d'ouvrage est estimée à 191 000 € H.T. que madame Elisabeth GUIGOU, députée de la Seine-Saint-Denis, par courrier du 30 janvier 2017 s'est engagée à soutenir, au titre de la réserve parlementaire, pour une enveloppe globale de 50 000 €, soit 26 % du montant de l'opération.

En outre, afin de se conformer aux dispositions du règlement d'urbanisme, il y a lieu de déposer une demande d'autorisation de construire ou d'aménager un Établissement Recevant du Public (ERP).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la demande de subvention relative aux travaux d'aménagement relatifs à la maison de jeunes du Landy,
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel afférent,
- **d'autoriser** la Maire à déposer et signer la demande d'autorisation de construire ou d'aménager un Établissement Recevant du Public,
- **d'autoriser** la Maire à signer toute demande de subvention, et notamment auprès de Madame Elisabeth GUIGOU, Députée de la Seine-Saint-Denis, au titre de la réserve parlementaire, ainsi que toute convention ou document pouvant se rapporter à cette opération.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 FEVRIER 2017

Présents :..... 39

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 Février 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi , BEAUDET Pascal, **LE HYARIC Patrick**, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. CHIBAH Salah
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. CHOUDER Fethi
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. LOGRE Benoit	Représenté par : Mme YONNET Evelyne

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme REDOUANE Wassila.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2017005

Signataire : MC/ED/OL

OBJET :Maison de jeunes du Landy. Dépôt d'une demande d'urbanisme. Approbation du plan de financement prévisionnel et des demandes de subventions, notamment au titre de la réserve parlementaire 2017. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville doit acquérir un local situé dans l'immeuble Cogedim (ilot G), d'une superficie de 139 m² environ,

Considérant que ce local nu doit faire l'objet de travaux d'aménagements afin d'accueillir la maison de jeunes du Landy,

Considérant la possibilité pour la ville de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 pour soutenir le coût desdits travaux, des études et des missions relevant de la maîtrise d'ouvrage et qu'il convient dans ces conditions de procéder aux demande inhérentes.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la demande de subvention relative aux travaux d'aménagement relatifs à la maison de jeunes du Landy,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

AUTORISE la Maire à déposer et signer la demande d'autorisation de construire ou d'aménager un Établissement Recevant du Public,

AUTORISE la Maire à signer toute demande de subvention, et notamment auprès de Madame Elisabeth GUIGOU, Députée de la Seine-Saint-Denis, au titre de la réserve parlementaire, ainsi que toute convention ou document pouvant se rapporter à cette opération.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG


Reçu en préfecture le : 24/02/2017

Publié le : 24/02/2017

Certifié exécutoire le : 24/02/2017

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG
